

Strasbourg, le 07 janvier 2016

Le Recteur

**Le Recteur
Chancelier des
Universités d'Alsace**

Secrétariat particulier

Téléphone
03 88 23 37 03
Fax
03 88 23 37 22
Mél.
ce.recteur@
ac-strasbourg.fr
Référence :
Plan santé

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Mesdames, Messieurs,

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves et les missions des médecins et des infirmiers-ères viennent d'être redéfinis dans de nouveaux textes parus en novembre 2015.

Dans ce cadre, les professionnels de santé interviendront en priorité selon le « plan d'organisation de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves » de notre académie.

Les orientations du plan visent en effet le bien-être et la réussite scolaire de tous les élèves en prenant en compte les inégalités sociales et de santé. Les priorités du plan santé sont déclinées selon trois axes :

- intervenir dès le plus jeune âge pour un repérage, une prévention, et une éducation précoce ;
- mettre en place des suivis de qualité tout au long de la scolarité des élèves identifiés à fort besoin particulier ;
- assurer une vigilance accrue pour les publics fragiles.

Notre stratégie, fondée sur la mobilisation cohérente et complémentaire des compétences dès le premier degré, vise à faciliter la réussite de tous les élèves et doit contribuer à réduire les inégalités sociales et de santé.

Elle doit être mise en œuvre dans chaque école et établissement, de la maternelle jusqu'au lycée. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative. Les personnels médicaux et infirmiers en sont des acteurs centraux dans le cadre d'un travail en équipes pluri-professionnelles.

Les autorités académiques veilleront au juste équilibre des emplois du temps entre le collège d'affectation et les écoles du secteur de recrutement des personnels de santé, notamment infirmiers-ières, affectés sur un poste inter-dégrés qui exercent sous l'autorité du chef d'établissement d'affectation.

Jacques-Pierre GOUGEON